



COSS INFO

Les révisions du Plan général d'affectation (PGA) de Cossonay et du Plan partiel d'affectation (PPA) d'Allens enfin adoptées!

URBANISME La première séance de travail de la Commission ad hoc, de la Municipalité et de la société Urbaplan concernant le PGA et ses règlements (RPGA) remonte au 14 janvier 2004. Dix ans plus tard, on va pouvoir passer à son application. Oui, il a été signé par la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro le 13 mars et il est en vigueur depuis le 12 mai! déclare le syndic Georges Rime, ne cachant pas son plaisir d'arriver au bout de ce dossier fort complexe.

En guise de préambule

Un Plan général d'affectation divise l'entier du territoire d'une commune en différentes zones, constructibles ou non. Le règlement qui lui est attaché précise l'affectation de chacune d'entre elles et détermine le genre, le style et les caractéristiques des constructions qu'il est possible d'y bâtir.

Le PGA et le RPGA, encore en vigueur au début du mois, avaient été adoptés par le Conseil communal le 18 janvier 1982, mais approuvés par le Conseil d'Etat le 8 août 1984 seulement, suite au recours d'un particulier. Il fallait



Allens a son PPA.

donc les adapter. Raison pour laquelle, le 8 mai 2000, le législatif communal adoptait un Plan directeur communal (Pdcom) dont les principes, concepts et idées contenus ont constitué la base de travail pour l'élaboration du PGA, du RPGA et du PPA Allens.

Historique

En 2002, la Municipalité avait lancé plusieurs études. Le 10 mars 2003, le Conseil communal approuvait les conclusions d'un préavis municipal et autorisait l'exécutif à démarrer dans le dossier.

En 2007, la Municipalité et le bureau d'urbanisme Urbaplan constataient que les travaux relatifs à ces révisions de plan et de règlement s'avéraient plus complexes que prévus. En outre, il est apparu alors que la vieille ville méritait un PPA distinct, comme le village d'Allens.

Le 12 mars 2008, un premier projet était envoyé aux services compétents de l'Etat de Vaud pour l'examen préalable prévu par la loi. Ce n'est que 6 mois

plus tard que les résultats de cet examen parvenaient à la Municipalité sous la forme d'une «synthèse» contenant de nombreuses remarques et demandes complémentaires.

un périmètre de centre selon des critères précis liés à la desserte en transports publics, à la proximité des équipements et autres services. A l'intérieur de ce périmètre, la densification est encouragée dans les zones à bâtir. A l'extérieur du périmètre de centre, les nouvelles zones constructibles doivent être dimensionnées de façon à ne permettre qu'un développement maximal de 15% de la population résidant actuellement hors du centre. Nous sommes presque repartis de zéro! commente le syndic. La définition du centre a donc perturbé le projet. Nous étions à bout touchant, mais l'Etat n'a rien voulu savoir et nous avons dû nous replonger dans ce dossier, occasionnant une importante perte d'énergie, de temps et d'argent!

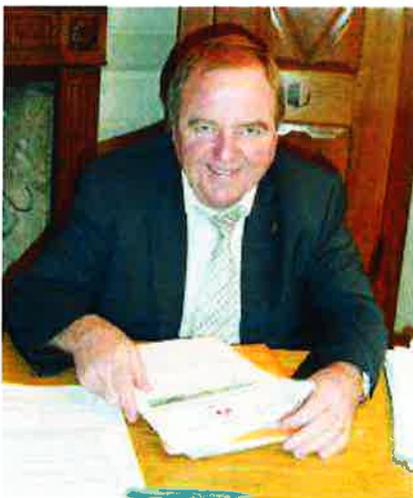


Jacqueline de Quattro a signé le PGA le 13 mars.

Il est vrai qu'entretemps, le nouveau Plan Directeur Cantonal (PDCn) était entré en vigueur (1^{er} août 2008) imposant dans son sillage de nouvelles mesures particulièrement contraignantes.

Ainsi, la Municipalité et son bureau d'urbanisme ont dû définir

Entre le 17 août 2009 et le 19 septembre 2012, il y eut ainsi plusieurs envois de nouveaux documents et réponses de l'Etat avant que le feu vert soit donné à la Municipalité pour l'ouverture de l'enquête publique du PGA, du RPGA et du PPA Allens. *Suite page 7*



Georges Rime.

MAC

COSS INFO



Suite de la page 6

Cette dernière eut lieu du 9 novembre au 10 décembre 2012 et elle suscita 12 oppositions et deux remarques.

Des oppositions

Nous avons pour principe de recevoir individuellement chaque opposant qui peut à la fois exposer oralement son point de vue et entendre nos explications! poursuit le syndic. Indispensable donc de prendre du temps, de convaincre, de faire comprendre à chacun la nécessité de telle ou telle décision. Les opposants sont sensibles aux problèmes les touchant directement, alors que la Municipalité a une vision plus globale. L'exécutif a admis la pertinence de certaines remarques et a décidé d'y répondre favorablement. Les documents ont été ainsi adaptés en conséquence et les personnes en question ont retiré leurs oppositions, se montrant par là d'accord avec ce que la Municipalité avait prévu.

Que va apporter ce PGA?

En densifiant les zones bâties actuelles et en autorisant la construction d'habitations collectives dans le périmètre du centre, le PGA permettra d'accueillir quelque 1'500 nouveaux habitants dans les 15 ans à venir, tout en limitant l'étalement urbain. Cossonay a été identifié comme «centre régio-

nal». Si nous voulons le rester et développer nos infrastructures et services, nous n'avons pas le choix: nous devons passer par cette étape d'augmentation de population! argumente Georges Rime.



Le PPA de la vieille ville a été soumis aux instances cantonales.

En reprenant les conclusions de la Commission du Conseil communal chargée d'étudier ce dossier, nous pouvons lire que cette révision du PGA est «attendue, indispensable, ciblée, équilibrée, adaptée, nécessaire et définie dans le temps».

A propos du PPA Allens et celui de la vieille ville

La réalisation du PPA Allens se fonde sur la volonté de préserver l'identité urbanistique, patrimoniale et paysagère du village inscrit à l'ISOS (Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger). Il assure une transition harmonieuse entre zone à bâtir et zone agricole. Enfin, il a également pour but de pérenniser et renforcer le caractère

du lieu, en terme de bâtiments, de cours, de fontaines, de vergers et de jardins.

Le PGA dont il est question dans ce Coss Info n'inclut pas la vieille ville pour qui un PPA est actuellement en élaboration. Il réglera la question de la délimitation exacte de la zone à bâtir. La Municipalité s'engage à ne pas bloquer les projets de construction qui seront lancés d'ici la mise en vigueur du PPA. Ce dernier vient d'être envoyé à l'Etat pour l'accord préliminaire du Service du développement territorial ajoute Georges Rime.

MAC En guise de conclusion

1'000 nouveaux habitants d'ici 6 ou 7 ans, cela peut créer des inquiétudes? Le syndic atténue ce sentiment. Les gens ne doivent pas avoir peur d'être «envahis» et penser que notre bourg deviendra une «grande ville». Certes, les constructions vont se faire rapidement et par quartiers, mais nous avons la volonté de «contrôler» ces chantiers qui ne démarrent pas tous en même temps. Nous tenons absolument à rester une cité sympa. Dans ce sens, les sociétés locales sont appelées aussi à maintenir, voire développer leur travail d'information et d'accueil auprès des nouveaux habitants.

Enfin nous sommes convaincus que ce développement s'avérera positif pour la commune et les citoyens! ■

EN BREF

Fête de l'Ascension

Les bureaux de l'administration communale seront fermés le vendredi 30 mai, jour qui suit la fête de l'Ascension. Par contre, le centre de tri des déchets sera ouvert normalement ce jour là, soit de 14h à 17h.

Bibliothèque

La bibliothèque communale sera exceptionnellement fermée le samedi 31 mai prochain, soit durant le week-end de l'Ascension.

Fusion La Chaux - Cossonay - Dizy - Boîte à idées

Les groupes de travail qui s'activent dans le cadre de notre fusion, ont décidé de mettre à disposition des habitants des trois communes, une «boîte à idées». Les Municipalités attendent de votre part, toutes suggestions, envies et idées que vous souhaitez voir prises en compte dans les études et réflexions relatives à cette fusion et à la mise en place de la nouvelle commune.

Pour Cossonay, cette «boîte à idées» est la boîte aux lettres extérieure du bâtiment administratif, celle dans laquelle vous déposez vos bulletins de vote. Et sous une forme électronique sur notre site internet www.cossonay.ch

Qu'ils soient anonymes ou personnalisés, tous vos messages, toutes vos idées seront les bienvenus.

Visite guidée

La prochaine visite guidée aura lieu le 7 juin 2014.

Le rendez-vous est fixé à 10h à l'avenue du Funiculaire, à la hauteur de l'arrière du cinéma Casino. La visite est payante: Fr. 10.-- par personne, enfant jusqu'à 18 ans, gratuit.

Renseignements et inscriptions auprès du Secrétariat municipal au 021 863 22 00 ou secretariat@cossonay.ch ou selon formulaire, via le site internet: www.cossonay.ch ■

AMÉNAGEMENTS DE LA GARE CFF

UNE PÉTITION CIRCULE

La gare de Cossonay, bientôt nommée «Cossonay-Penthalaz» dessert un bassin de population de plus de 10'000 habitants. Ses aménagements et ses équipements sont vétustes et ne sont plus adaptés au trafic actuel (train, funiculaire, bus). Les travaux d'amélioration des infrastructures prévus pour 2018 sont reportés pour le moins en 2025!

Une pétition pour remédier à cette situation, initiée par le Groupe socialiste, Verts et Sympathisants de Penthalaz, circule dans la région. La Municipalité vous invite à la signer, ce que vous pouvez faire au Secrétariat municipal où des listes de signatures sont à votre disposition. ■

AGENDA 21



Le développement durable c'est :

Diminuer activement les déchets en éliminant tout ce qui ne sert à rien et tout objet à usage unique. Pour y arriver, on peut s'inspirer de l'expérience de Béa Johnson, exposée dans son livre «Zéro Déchets», Editions des Arènes, Paris. Le livre est disponible à la bibliothèque communale.